

Villabé, le 28 mars 2025

**Réunion Du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

VENDREDI 11 AVRIL 2025

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2025
 3. Communication de l'état prévu à l'article L.2123-24-1-1 CGCT
 4. Changement de présidence pendant le vote du compte financier unique 2024
 5. Approbation du compte financier unique 2024
 6. Affectation des résultats 2024
 7. Taux de fiscalité directe locale 2025
 8. Budget primitif 2025
 9. Garantie emprunt Pierres et Lumières
 10. Demande de fond de concours en investissement
 11. Recherche de subvention pour les travaux du complexe Paul Poisson
 12. Convention de mise à disposition et règlement intérieur d'utilisation des véhicules municipaux
 13. Cession parcelle AD 65
 14. Cession parcelle AD 66
 15. Cession parcelle AD 67
 16. Cession parcelle AD 68
 17. Cession parcelle AD 69
 18. Cession parcelle AD 70
 19. Cession parcelle AD 71
 20. Maintien de la déclaration préalable obligatoire pour les travaux de clôture sur la commune de Villabé
 21. Maintien du permis de démolir sur la commune de Villabé
 22. Modification simplifiée du PLU n°2- Décision MRAe
 23. Convention de partenariat avec les Fous de Villabé
 24. Convention de partenariat publicitaire sur les sites sportifs entre la commune et les associations Villabéennes
 25. Règlement de la 8^{ème} édition des « Villab'Aventure » du samedi 28 juin 2025
 26. Foulée des Brettes et La Gadouilleuse 2025 : Convention de partenariat entre la commune et l'association ELA
 27. Foulée des Brettes et La Gadouilleuse 2025 : Montant des droits d'inscription
 28. Foulée des Brettes et La Gadouilleuse 2025 : Règlement
 29. Convention avec « passion Animal »
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.


Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Senart
Vice-président du SMOYS